Le 21 mars 2019

Chers(ères) collègues,

C’est avec plaisir que nous vous invitons, pour une avant-midi de formation qui aura lieu vendredi, le 7 juin  2019, à l'hotel des Gouverneur à Trois-Rivières, 9754 Rue Hart, Trois-Rivières, QC G9A 4S3.

La formation portera sur le droit criminel, notre formatrice sera l'honorable Juge Catherine Haccoun.

***\*Veuillez noter que la formation est ouverte à tous***

Des viennoiseries, jus, cafés et thés vous seront servis à compter de 8h15 a.m. et **la formation débutera *à 9h a.m.***  pour se terminer à midi. Nous comptons donc sur votre habituelle collaboration afin de garantir le bon déroulement de cette journée.

Vous pouvez confirmer votre présence en vous inscrivant directement sur le site au bas de la page. Le coût de la formation est de 50 $ + txs, pour les membres et de 75 $ + txs, pour les non membres. Le dîner est inclus. J’aimerais vous préciser que le système a été programmé **pour que chaque membre s’inscrive** à la formation et que si un membre amène un « non-membre » à la formation, il l’inscrit comme accompagnateur. **La date limite d'inscription est le 31 mai.**

Veuillez prendre note ***qu’un bloc de 10 chambres est disponible pour la nuit du 6 au 7 juin 2019 à taux préférentiel vous devez mentionner que vous faites partie du groupe de l’AGCMQ***.

La date limite de réservation est le 6 mai. Après cette date, les chambres seront libérées.

- Occupation double au tarif de 117,00$ +txs

- Occupation simple au tarif de 107,00$ + txs

Au plaisir de vous voir le 7 juin prochain, et dans l’intervalle nous vous prions d’accepter, chers membres, nos plus cordiales salutations.

Martin Beaudet, coordonnateur

A.G.C.M.Q. (450) 583-3435 #323

Coût membre : 50,00 $ + T.P.S. 2,50 $ + T.V.Q. 4,99 $ = 57,49 $

Coût non-membre : 75,00 $ + T.P.S. 3,75 $ + T.V.Q. 7,48 $ = 86,23 $

Vous devez acheminer votre paiement, accompagné de la facture, au moyen d’un chèque fait à l’ordre de l’A.G.C.M.Q. et le faire parvenir le ou avant le 31 mai 2019 (aucune inscription ne sera acceptée après cette date ni la journée même) à :

Guylaine Lampron

Cour municipale MRC du Val-Saint-François

3 rue Greenlay Sud bureau 101

Windsor (Québec) J1S 2J1

Note : Si vous pensez que votre Ville n’aura pas émis le chèque avant cette date, nous vous demandons de nous faire parvenir un chèque personnel et de vous faire rembourser par votre employeur par la suite.

Déroulement

Formation AGCMQ 7 juin 2019

Le droit criminel, de l'infraction à la sentence : Les mésaventures de Gérard …

8h 15 à 9h Arrivée des participants

9h à 10h 30 Début de la formation

10h30 à 10h45 Pause

10h45 à 12h Reprise de la formation

12h Diner en salle a manger